



Doc. 11551
31 mars 2008

La pollution sonore et lumineuse: des risques sérieux pour l'environnement

Proposition de recommandation¹

déposée par M. Jean HUSS et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

En règle générale, on a souvent tendance à oublier que le bruit et la lumière peuvent aussi constituer des vecteurs de pollution.

La pollution sonore regroupe les nuisances sonores provoquées par diverses sources et dont les conséquences peuvent aller d'une gêne passagère à des répercussions graves sur le fonctionnement des écosystèmes, ainsi que sur la qualité de vie des citoyens.

La pollution sonore peut avoir de multiples causes: les sources mécaniques mobiles (surtout les véhicules à moteur terrestres et aériens); les sources mécaniques ponctuelles (machines, usines, etc.); les travaux et chantiers ponctuels ou durables (carrières); les manifestations et événements publics ponctuels ou plus rarement durables (fêtes, feux d'artifice, festivals, concerts, stades); les sources animales (abolements, bruits provenant d'élevages, de refuges, etc.); le voisinage (mauvaise isolation phonique des bâtiments, bruits de tondeuses, enfants, alarmes intempestives); les baladeurs et téléphones mobiles dans les transports en commun, etc.

Les conséquences de la pollution sonore sur les écosystèmes et les espèces animales sont variées et peuvent aller du dépeuplement par migration jusqu'à l'augmentation de la mortalité. En effet, le bruit constitue souvent une barrière écologique, immatérielle mais créatrice de zones impropres à la vie de nombreuses espèces ou de zones simplement défavorables à la circulation et/ou à la reproduction des espèces. A titre d'exemple, des études réalisées en Grande-Bretagne le long des autoroutes ont mis en évidence une disparition progressive des oiseaux chanteurs sur une bande de 2 à 4 km environ.

La pollution sonore semble se stabiliser dans les pays riches, mais elle croît rapidement dans les pays en développement. Contribuant au dérangement des espèces, elle concerne au moins 70 % des espaces verts urbains et jardins particuliers, ainsi que les espaces naturels bordant les principaux axes de déplacements.

La pollution lumineuse est la conséquence néfaste de l'éclairage artificiel nocturne sur la faune, la flore et les écosystèmes, qui peut, dans certains cas, avoir des effets néfastes sur la santé humaine.

C'est ainsi que les oiseaux migrateurs sont gênés par les halos lumineux et viennent s'écraser contre les façades d'immeubles, à la suite d'une perte de leur sens de l'orientation. Il faut également rappeler que l'éclairage public absorbe 47% de la consommation d'électricité des communes, ce qui représente un gaspillage d'énergie énorme.

1. Renvoyée à la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales, pour rapport à la Commission permanente: Renvoi no 3439 (18e séance, 18 avril 2008).



L'Assemblée recommande aux Comité des Ministres d'inviter les gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe à œuvrer en vue d'aboutir à une approche commune pour combattre les effets nuisibles de la pollution sonore et lumineuse sur l'environnement et sur la qualité de vie des citoyens, notamment:

- en déterminant les niveaux de pollution sonore et lumineuse selon des méthodes d'évaluation communes;
- en informant la population en ce qui concerne la pollution sonore et ses effets sur l'environnement;
- en adoptant des plans d'action afin de prévenir et de réduire, si cela est nécessaire, la pollution sonore, surtout dans les grandes agglomérations, sur les grands axes de trafic et dans les grands aéroports;
- en prenant des mesures nécessaires pour réglementer l'usage de l'éclairage nocturne.

Signé (voir au verso)

Signé²:

HUSS Jean, Luxembourg, SOC
AÇIKGÖZ Ruhi, Turquie, GDE
DEL ROIO José Luiz, Italie
ETHERINGTON Bill, Royaume-Uni
GARCÍA PASTOR Eva, Andorre
GENNER Ruth, Suisse
IVANOV Ivan Nikolaev, Bulgarie
JAKAVONIS Gediminas, Lituanie
MIRONESCU Laurențiu, Roumanie
O'REILLY Joseph, Irlande, PPE/DC
OLSSON Kent, Suède
POPESCU Ivan, Ukraine, SOC
VIS Rudi, Royaume-Uni
WOJTCZAK Michał, Pologne

2. GDE: Groupe démocrate européen
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste